
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2018 – 277 DU 04 JUILLET 2018

portant nomination des membres du Conseil
d'administration du Centre National d'Essais et de
Recherches des Travaux Publics.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

CHEF DE L'ÉTAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu** l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique ;
- vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 83-455 du 23 décembre 1983 portant approbation des statuts du Centre National d'Essais et de Recherches des Travaux Publics ;
- vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2016-418 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Infrastructures et des Transports ;
- sur** proposition du Ministre des Infrastructures et des Transports,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 04 juillet 2018,

DÉCRÈTE

Article premier : nomination

Les personnes dont les noms suivent sont nommées membres du Conseil d'administration du Centre National d'Essais et de Recherches des Travaux Publics :

1. représentant du ministre chargé des Infrastructures :
monsieur **Victorin V. HONVOH** ;

2. représentant du ministre chargé du Plan :
monsieur **Jules C. YEHOUENOU** ;
3. représentant du ministre chargé des Finances
monsieur **Yao Cyprien GNANSSOUNOU** ;
4. représentant du ministre chargé de l'Enseignement Supérieur :
monsieur **Gérard GBAGUIDI AÏSSE** ;
5. représentant du ministre chargé du Cadre de Vie :
monsieur **Victor ANANOUH** ;
6. représentant de l'Association Nationale des Entreprises de Construction
des Travaux Publics et des Activités Connexes (ANECA) :
monsieur **Serge Maurice SOGBOSSI**.

Article 2 : présidence du Conseil d'administration

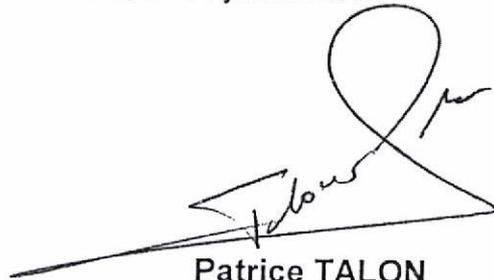
Le représentant du ministre chargé des Infrastructures assure la présidence du Conseil d'administration.

Article 3 : abrogation et prise d'effet

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires. Il sera publié au Journal officiel.

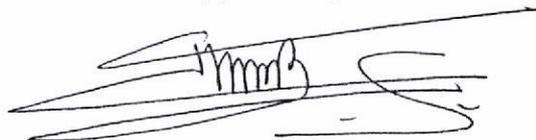
Fait à Cotonou, le 04 juillet 2018

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre d'État, chargé du Plan
et du Développement,



Adidjatou A. MATHYS
Ministre intérimaire

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Marie Odile ATTANASSO

Ministre Intérimaire

Le Ministre des Infrastructures
et des Transports,



Alassane SEIDOU

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MEF : 2 ; MIT : 2 ; MPD 2 ; AUTRES
MINISTERES : 19 ; INTERESSES : 6. ; SGG : 4 ; JORB : 1.